

**Décision donnant délégation de signature à Madame Fabienne LE PENDEVEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société », dont le directeur est Monsieur Michel MARGAIRAZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne LE PENDEVEN, délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne LE PENDEVEN et de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2014

Le Directeur d'unité  
Michel MARGAIRAZ